

14/03/2022



UN APRÈS-MIDI D'ÉCHANGES AVEC L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC POUR LA POLICE MUNICIPALE DE VILLEFONTAINE

Afin d'améliorer le processus de verbalisation des forces de l'ordre du territoire, une demie-journée d'échange s'est tenue entre les policiers municipaux de Villefontaine et d'autres communes, des gendarmes, et l'officier du ministère public du tribunal de Police de Vienne. L'occasion pour les agents d'appréhender la globalité de la chaîne pénale et les attentes de l'officier du ministère public.

L'officier du Ministère Public tient le rôle du Parquet devant le Tribunal de Police pour les 4 premières classes de contravention. Il dépend administrativement du directeur départemental de la sécurité publique et judiciairement du Procureur de la République.

Plus concrètement, c'est lui qui est en charge de la poursuite des contraventions commises ou poursuivies dans le ressort du tribunal de Vienne.

A l'initiative de la directrice de la sécurité publique de la mairie de Villefontaine, l'OMP est intervenu pour expliquer ses directives aux agents verbalisateurs présents sur le territoire : les policiers municipaux de Villefontaine, la lieutenant de la gendarmerie de Villefontaine accompagnée de plusieurs gendarmes et des policiers municipaux des communes des alentours.

Cette intervention a permis de retracer le parcours complet d'une contravention et des demandes précises de l'OMP sur la qualité attendue lors de la réaction des procès-verbaux, afin de gagner en efficacité sur la chaîne pénale et pouvoir répondre avec des éléments précis aux contestations.

A cette occasion, il a pu expliquer les contraintes qui sont les siennes, les décisions qu'il prend au titre de l'opportunité des poursuites qui incombent à sa mission d'OMP et répondre aux questions des agents verbalisateurs.